DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme

(article L 123.19 nouveau du Code de l'Urbanisme / Loi "S.R.U." du 13/12/2000)

CERNEX

PLAN DE ZONAGE

Modification n°1

Certifié conforme et vu pour être annexé
à la délibération d'approbation du
Conseil Municipal en date du :

PIECE N°5	PROCEDURES					
	ELABORATION : approuvée le 23 mai 1995					
	REVISIONS		MODIFICATIONS		MISES A JOUR	
ECHELLE 1/5000	N°1	Approuvée le : 29/03/2007	N°1	Approuvée le :	N°1	
	N°2		N°2		N°2	
	N°3		N°3		N°3	
	N°4		N°4		N°4	
Mise au point	N°5		N°5		N°5	
	N°6		N°6		N°6	

CONCEPTION
Bernard LEMAIRE
Architecte-Urbaniste
Le trait d'union
Parc ALTAIS
rue Adrastée
74650 Chavanod
Tél : 04.50.69.51.98

B.E. DESSIN
VIA TEC
Parc d'Activités de la Caille
74250 Allonzier la Caille
Tél : 04.50.08.04.20

FOND CADASTRAL
Diffusion R.G.D. 74

MISE A JOUR DU BATI

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite Suivi par VL - Fichier AutoCad : 2012 058/PLU5000 Modification n°1 le 22.11.2012

LISTE DES BATIMENTS PATRIMONIAUX EN ZONE A / REHABILITATIONS SOUS CONDITIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L123-3°

Situation	N° du bâtiment repéré au plan	Type de bâti
Les Grands Fins	1	Ancienne ferme traditionnelle
Cortenges	4 et 5	Ancienne ferme traditionnelle
Chez Zabois	6	Ancienne ferme traditionnelle
Sur La Vie	7,8 et 9	Ancienne ferme traditionnelle
Chez Gresat	11	Ancienne ferme traditionnelle
Chez Gresat	12	Ancienne ferme traditionnelle
Veyssières	13	Ancienne ferme traditionnelle

LISTE DES BATIMENTS PATRIMONIAUX A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1.7° / REHABILITATIONS SOUS CONDITIONS

Situation	N° du bâtiment repéré au plan	Type de bâti
Sur la Côte	2	Ancienne ferme traditionnelle
Les Planchettes	3	Ancienne ferme traditionnelle
Chez Vouaty	10	Ancienne ferme traditionnelle

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements Réservés pour la voirie	Destination	Linéaire (en Ml)	Bénéficiaire
V1	Elargissement du CD n°27 8 m de plateforme	6722	Commune de CERNEX
V2	Elargissement du CD n°123 8 m de plateforme	4396	Commune de CERNEX
V3	Elargissement du CD n°323 8 m de plateforme	1022	Commune de CERNEX
V4	Elargissement de la voie communale n°2 4,50 m de plateforme	920	Commune de CERNEX
V5	Elargissement de la voie communale n°5 4,50 m de plateforme	2970	Commune de CERNEX
V6	Elargissement de la voie communale n°1 4,50 m de plateforme	860	Commune de CERNEX

Emplacements Réservés pour équipements	Destination	Superficies (en m²)	Bénéficiaire
n°1	CORTENGES : stationnement public	412	Commune de CERNEX
n°2	LA MOTTE : stationnement public	483	Commune de CERNEX
n°4	AU PRALET : stationnement public en stabilisé pour départ de randonnées pédestres	1144 et 1253	Commune de CERNEX
n°5	SUPPRIME		
n°6	SUPPRIME		
n°7	LA MOTTE : le délessé au milieu des deux routes est réservé pour du stationnement public en stabilisé	422	Commune de CERNEX
n°8	AU BAT : régularisation de l'emplacement des containers à ordures ménagères	325	Commune de CERNEX
n°9	VEYSSIERES : stationnement public, emplacement pour containers à ordures ménagères et abris bus	350	Commune de CERNEX
n°10	LA CHAPELLE : emplacement pour containers à ordures ménagères	320	Commune de CERNEX
n°11	LES PLANCHETTES : stationnement public et emplacement pour containers à ordures ménagères	628	Commune de CERNEX
n°12	LA MOTTE : emplacement prévu pour la création d'une mini station d'épuration	5208	Commune de CERNEX
n°13	CERNEX : emplacement prévu pour l'aménagement d'un croisement	640	Commune de CERNEX
n°14	SUPPRIME		
n°15	CERNEX : emplacement réservé pour l'aménagement sécurisé des accès zones 1AUbc1 et 2AU chef-lieu	314	Commune de CERNEX

Emplacements Réservés pour logements	Désignation	Superficies (en m²)	Bénéficiaire
n°15	CERNEX : 20% de logements sociaux de la SHON réalisable sur l'ensemble du secteur réservé	7569	-

LEGENDE

ZONES URBAINES

- Ua — Pôles urbains principaux
- Uac — Pôle urbain principal (assainissement collectif obligatoire)
- Uai — Pôle urbain principal (assainissement individuel obligatoire)
- Ue — Secteur d'accueil des équipements publics et d'intérêts collectifs
- Ub — Secteur de confortement des pôles
- Ubc — Secteur de confortement (assainissement collectif obligatoire)
- Ubi — Secteur de confortement (assainissement individuel obligatoire)
- Uc — Secteur de transition entre l'urbain et le pavillonnaire
- Ucc — Secteur de transition (assainissement collectif obligatoire)
- Uci — Secteur de transition (assainissement individuel obligatoire)
- Uxei — Secteur mixte d'activités artisanales/ équipements/ commerces

ZONES A URBANISER

- 1AU(i) — Zone à urbaniser à court terme
- 2AU — Zones à urbaniser à long terme (ouverture par décision du Conseil Municipal avec procédure de modification)
- 2AU — Secteur insufisamment équipé à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N — Secteur naturel
- Nb — Secteur naturel bâti
- Nbc — Secteur naturel bâti à constructibilité limitée
- Ns — Secteur naturel sensible
- Ne — Secteur naturel équipements publics ou d'intérêt collectif
- Nh — Secteur naturel historique

ZONES AGRICOLES

- A — Secteur d'activités agricoles
- Ap — Secteur d'activités agricoles à valeur paysagère

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour la réalisation de logements
- 5 — Numéro de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Espaces boisés classés au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Espaces boisés non classés
- Exploitation de carrière, à titre indicatif
- Haies
- Alignements d'arbres à conserver et à compléter au titre de l'article L123-1.7
- Secteur soumis à orientations d'aménagement
- Repérage des bâtiments d'élevage à titre indicatif
- Ryplsilves, berges des cours d'eau et espaces naturels à protéger au titre de l'article L123-1.7° alinéa du Code de l'Urbanisme
- Promontoire à protéger au titre de l'article L123-1.7° alinéa du Code de l'Urbanisme
- Secteurs à risques repérés au titre de l'article R123-11b) du Code de l'Urbanisme où sont interdits toute nouvelle occupation et utilisation du sol, de quelque nature qu'elle soit, y compris les terrassements de tout volume et autres dépôts de matériaux (notamment les produits dangereux ou flottants).
- Bâtiment nouveau depuis la dernière mise à jour du cadastre et positionné à titre indicatif
- Bâtiments patrimoniaux pouvant être réhabilités sous conditions
- Pastillage d'identification du bâti existant sous régime de la zone Nb
- Sentier de randonnée